

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ÉSSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **DTUP 004-626/11/CC**

### **■ Approbation du bilan de la concertation préalable relatif au prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges.**

#### **DMET 11/6945/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur la proposition du Commissaire rapporteur, soumet au Conseil de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine a décidé de prolonger vers le nord la ligne 2 de métro, depuis la station Bougainville jusqu'au boulevard du Capitaine Gèze, sur lequel sera créée une station supplémentaire. Ce prolongement sera accompagné de la création d'un pôle d'échanges et un parc relais en liaison directe avec la station.

Le nom de la future station et du pôle d'échanges sera « Capitaine Gèze ».

Par délibération n° DTUP 005-1800/10/CC du 5 février 2010, le Conseil de Communauté a approuvé une affectation de 30 000 000 euros d'autorisation de programme pour la réalisation de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro.

Par délibération n° DTUP 006-1801/10/CC du 5 février 2010, le Conseil de Communauté a approuvé une affectation de 40 000 000 euros d'autorisation de programme pour la réalisation de l'opération de création du pôle d'échanges.

Par délibération n° DTUP 003-2157/10/CC du 28 juin 2010, le Conseil de Communauté a approuvé le pré-programme de cette opération et actualisé l'autorisation de programme s'y rapportant pour un montant total s'établissant à 79 995 328 euros.

Ce projet qui représente un intérêt stratégique pour Marseille, consiste à réaliser deux ouvrages majeurs :

- Le prolongement du métro sur un linéaire de 900 m environ entre la station Bougainville terminus de la ligne 2 actuelle et le boulevard du Capitaine Gèze. Il est prévu la création d'une nouvelle station dont les quais seront implantés vers le nord de manière à rapprocher la station de la place projetée par l'équipe d'urbaniste d'Euroméditerranée 2 au niveau du carrefour Oddo – Capitaine Gèze, tout en permettant une desserte optimale du mail piétons.
- La création d'un pôle d'échanges multimodal regroupant à terme autour de la station de métro, les bus urbains, les cars interurbains et un parc relais.

Les objectifs de ce projet ont été retracés dans le programme remis aux candidats retenus à l'issue de la phase de sélection des candidatures du concours de maîtrise d'œuvre.

Ces projets sont intégrés dans le plan d'investissement quinquennal du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre du volet Transports. L'aide financière du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, dans le cadre de ses compétences en matière de transport et de pôles d'échanges, a également été sollicitée par la Communauté Urbaine, ainsi qu'un financement par l'Etat dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, dans le cadre des premier et deuxième appels à projets.

Par délibération n° DTUP 007-2289/10/CC du 1<sup>er</sup> octobre 2010, la concertation préalable prévue par les articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme a été lancée.

Cette concertation s'est déroulée du 6 juin au 6 juillet 2011, selon les modalités prévues par la délibération de lancement.

Il convient maintenant d'approuver le bilan de cette concertation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération du Conseil Communautaire DTUP 010-1182/09/CC du 26 mars 2009 approuvant l'affectation d'une Autorisation de Programme pour les études relatives à la création du pôle d'échange Capitaine Gèze ;
- La délibération du Conseil Communautaire DTUP 019-1191/09/CC du 26 mars 2009 approuvant l'affectation d'une Autorisation de Programme pour les études à réaliser dans le cadre du prolongement de la ligne 2 de métro Bougainville - Capitaine Gèze ;
- La délibération du Conseil Communautaire DTUP 005-1800/10/CC du 5 février 2010 approuvant la réalisation de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et l'augmentation en conséquence de l'Autorisation de Programme affectée à l'opération ;
- La délibération du Conseil Communautaire DTUP 006-1801/10/CC du 5 février 2010 approuvant la réalisation de l'opération de création d'un pôle d'échanges à Capitaine Gèze et l'augmentation en conséquence de l'Autorisation de Programme affectée à l'opération ;
- La délibération du Conseil Communautaire DTUP 003-2157/10/CC du 28 juin 2010 relative à l'approbation du pré-programme de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à capitaine Gèze et à la création d'un pôle d'échanges ;
- La délibération DTUP 007-2289/10/CC du 1<sup>er</sup> octobre 2010 de lancement de la concertation préalable relative au projet de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges ;
- La délibération de la Ville de Marseille 10/1049/DEVD du 25 octobre 2010 prenant acte des modalités de concertation préalable prévues par la Communauté Urbaine.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la concertation préalable relative à l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges s'est effectivement déroulée du 6 juin au 6 juillet 2011 ;
- Qu'il y a lieu d'approuver le bilan de cette concertation dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article unique :**

Est approuvé le bilan de la concertation préalable, ci-annexé, relatif à l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

Marie-Louise LOTA

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI